



## La responsabilité environnementale adoptée à l'Assemblée

27/06/2008 12:28

Les députés ont peu modifié le projet de loi. Les points importants concernent les sanctions liées aux pollutions maritimes et la mise en conformité de la loi sur les OGM avec la décision du 19 juin du Conseil constitutionnel.

[imprimer le document](#)

[Envoyer ce document](#)

Zoom sur le contenu



Gouverner

par [Claire Avignon](#)



[Réagir à l'article](#)

dans le JDLE

Le Sénat vote une responsabilité environnementale à minima

[pour aller plus loin](#)

Projet de loi dans sa version adoptée par l'Assemblée nationale

La première partie du projet de loi, relative à la responsabilité environnementale, n'a été que légèrement aménagée par rapport à la version votée par le Sénat. Le rapporteur UMP Alain Gest avait d'abord été tenté d'accorder aux industriels une exemption pour respect du permis d'exploitation, outre celle, déjà défendue par le gouvernement, pour «risque de développement». Dans le premier cas, il s'agit d'exempter de sa responsabilité l'exploitant qui a respecté le permis que lui a délivré l'Etat. Dans le second, sa responsabilité n'est pas engagée lorsqu'il peut démontrer que le dommage résulte d'une activité qui n'est pas considérée comme susceptible de causer des dommages à l'environnement au regard de l'état des connaissances scientifiques et techniques lors de la pollution. Au final, le rapporteur a décidé de soutenir le deuxième cas, mais pas le premier: «D'après des simulations du ministère chargé de l'environnement, si l'on avait cumulé les deux exemptions, la directive n'aurait pas été

### dans la rubrique

Déchets toxiques du Probo Koala: ouverture du procès à Abidjan

Etats-Unis: la participation du public est utile

Des J.O. pas si verts

Déclin des abeilles: vers de nouvelles mesures?

Un mammifère sur quatre menacé d'extinction

Round up: amende requise contre Monsanto pour publicité mensongère

Life +: la France présente ses priorités pour l'année 2008

Le deuxième appel à propositions de Life + est publié

Une base de données mondiale sur les sols

Remise en état d'un site : nouvelles précisions

Rejet de la demande d'une association

### Veille réglementaire

**NOUVEAU - Envirodroit-Conformite : Votre veille réglementaire en EHS intégrée dans un votre système de management !**

Répondez aux volets veille réglementaire et suivi de la conformité des certifications ISO 14001 et OSHAS 18 001

[envirodroit-conformité.net](#)

### Communiqués

**Inscrivez vous gratuitement au HSE daily !**

Découvrez le premier quotidien électronique de langue anglaise à destination des professionnels pour vous informer de toute l'actualité internationale et européenne en Environnement - Santé - Sécurité.

**The HSE daily**

### Les Services du JDLE

**Changement d'usage des sites et sols pollués : Conciliez les aspects juridiques et opérationnels de votre projet**

A Paris, du 19 au 21 Novembre 2008

**JDLE Formation**

**sondage**

applicable puisque la plupart des cas de pollution auraient correspondu à l'une ou l'autre».

L'Assemblée nationale a tout de même supprimé la disposition votée par le Sénat (1) qui consistait à faire payer une partie des coûts de mesures de prévention ou de réparation aux fabricants d'un produit à l'origine d'un dommage environnemental, et non au seul exploitant utilisant ce produit.

C'est dans le cadre de la transposition d'une directive de 2005 sur la répression de la pollution maritime que les députés ont le plus bataillé. Ils ont obtenu un renforcement des amendes pénales allant jusqu'à 15 millions d'euros dans le cas d'un dégazage intentionnel, et la modification du mode de calcul des amendes qui ne sont plus fonction de la valeur du navire et de la cargaison. Les députés ont également supprimé les peines d'emprisonnement considérées comme «très discriminatoires à l'encontre des navires battant pavillon français». En effet, la convention de Montego Bay interdit des peines de prison pour les navires battant pavillon étranger. «Il nous est apparu insupportable d'appliquer des peines de prison pour les seuls navires français. C'était un encouragement à naviguer sous des pavillons de complaisance», explique Alain Gest.

Deux nouveaux articles ont été adoptés. Le premier concerne les ports autonomes, et donne la possibilité de «céder, d'affecter ou d'attribuer» au Conservatoire du littoral les espaces à vocation naturelle pérenne délimités par le port autonome et d'en confier la gestion à ce dernier.

«Last but not least», les députés ont mis le projet de loi sur les OGM en conformité avec la décision du Conseil constitutionnel, en ajoutant au projet de loi sur la responsabilité environnementale un article 15 qui énumère les informations qui ne peuvent pas être considérées comme confidentielles lors d'une demande d'agrément et d'une demande d'autorisation. Le projet de loi avait d'abord prévu que ces listes soient publiées sous la forme de décrets, alors qu'elles relevaient du législatif. La loi sur les OGM a été publiée au Journal officiel du 26 juin.

La commission mixte paritaire (CMP) entre les sénateurs et les députés est prévue pour le 8 juillet.

(1) Voir l'article du JDLE «Le Sénat vote une responsabilité environnementale a minima»

d'imposer la remise en état intégrale du site d'une carrière en fin d'exploitation

Un régime de réparation des dommages environnementaux graves

Expertise: abandon d'une promesse du Grenelle

Charte de l'environnement: sa valeur juridique est affirmée

Bonus-malus: Nicolas Sarkozy met un terme à la cacophonie

Seriez-vous intéressé par un service de veille internationale pour suivre l'actualité juridique en Environnement à l'étranger ?

Uniquement Europe des 27

Europe des 27 + Etats-Unis + Canada

Europe des 27 + Etats-Unis + Canada + Brésil + Chine

Vos commentaires

2 commentaires [Ajouter un commentaire](#) 

forasetto marc la décharge des fabricants  
"L'Assemblée nationale a tout de même supprimé la disposition votée par le Sénat (1) qui consistait à faire payer une partie des coûts de mesures de prévention ou de réparation aux fabricants d'un produit à l'origine d'un dommage environnemental, et non au seul exploitant utilisant ce produit." Cette suppression n'est pas du tout à l'avantage de ceux qui font les efforts de fabriquer des produits éco-conçus. C'est pourtant la seule manière de limiter durablement les effets sur l'environnement. A force de voter des lois sans mesurer leur application profonde on va se marcher sur la barbe...

mercredi 2 juillet 2008 - 19:44

blanchemain pollution  
françois merci messieurs les sénateurs alors que le ministère de l'environnement reconnait qu'il, existe presque toujours un responsabilité du pollueur , cette disposition est retirée car c'est la faute à "pas de chance" si un évènement indésirable apparait , l'entreprise ne devait pas polluer , n'aurait pas dû polluer on va aller dire ça aux salariés d'azf!  
vendredi 27 juin 2008 - 19:06

#### Les partenaires du JDLE




**Inscrivez-vous au prochain Nanoforum : "Nanomatériaux : quelle protection des travailleurs à la lumière des dernières"**

Initiative du Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam), en partenariat avec la direction générale de la santé (DGS), le Journal de l'Environnement et Vivagora, retrouvez tous les contenus des précédents Nanoforum et la fiche de présentation du prochain Nanoforum du 23 octobre 2008.

[Haut de la page](#)

© 2008 - Journal de l'environnement - Tous droits réservés

[A propos du JDLE](#) | [Contacts](#) | [Inscription gratuite](#) | [Mentions légales](#) | [Publicité](#) |

 [Abonnez vous aux flux RSS](#) | [Site réalisé par Qays Consulting](#) | [Ajouter aux favoris](#)